

L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société



AXE 2 : Différences sectorielles et recompositions territoriales dans l'ESS confrontée aux nouvelles régulations et à l'injonction à innover

Atelier 2.3 Nouveaux outils : monnaies, microfinance, appuis à l'emploi

► **Titre de la communication :**

Les microcrédits, porteurs d'innovations économiques et sociales territorialisées à travers la fonction accompagnement ? Exemple du Crédit Municipal de Nantes

► **Acronyme :**

[MPGCM]

► **Auteurs :**

- Pascal GLEMAIN
(Rennes 2 Ueb, CIAPHS, ESSCA CeRESS)

- Emmanuel BIOTEAU
(ESO-Angers, Espaces et Sociétés)

- Elizabeth POUTIER
(CNAM Paris, ESSCA CeRESS)

- Valérie BILLAUDEAU
(ESO-Angers, Espaces et Sociétés)

Les microcrédits, porteurs d'innovations économiques et sociales territorialisées à travers la fonction accompagnement ? Exemple du Crédit Municipal de Nantes.

Auteurs : Pascal Glémain, Valérie Billaudeau, Emmanuel Bioteau, Elizabeth Poutier.

Résumé :

Ce papier cherche à souligner l'apport que les dispositifs de microcrédit personnel ont dans la résolution, plus ou moins partielle, de problématiques économiques et sociales territorialisées. Le microcrédit dit "social" n'est pas la solution idoine à toutes situations de pauvretés et à toutes inégalités, loin s'en faut. Pour autant, il apparaît comme une opportunité de penser autrement ces inégalités d'accès aux services financiers (monétaire et bancaire). Le microcrédit peut ainsi préfigurer de nouvelles formes de solidarités territorialisées. Pour le démontrer, nous observons dans ce travail l'expérience du Crédit Municipal de Nantes, établissement public de crédit et d'aide sociale, à partir de l'octroi de microcrédits personnels sur les cinq dernières années et, sur la base d'une expérimentation récente en territoire rural. L'innovation économique et sociale réside autant dans l'outil microcrédit en tant que service bancaire solidaire que dans les mécanismes d'accompagnement des bénéficiaires. Par cet accompagnement singulier, l'offre de microcrédit devient ainsi porteuse d'une véritable innovation socioéconomique territorialisée.

Mots clés :

Microcrédit, Crédit Municipal de Nantes, Accompagnement, Ancrage, Territorialisation.

« Les microcrédits peuvent être entendu comme des dispositifs publics de traitement de la pauvreté à l'échelle des territoires de façon à réduire les inégalités entre leurs bénéficiaires et le reste de la société » (FIMOSOL, 2010). il en va de même de la microfinance en général (Glémain, 2010). Actuellement les discours sur l'innovation sociale se multiplient (Commission européenne, Etats généraux de l'ESS). Différentes approches prônent l'intérêt de la microfinance au titre de la lutte contre le mal-développement (essai de S.Allemand, 2011) ainsi que contre les inégalités sociales et territoriales, en particulier à l'appui de l'outil microcrédit aux Suds (Servet, 2006 ; Duflo,

2010). Il semble nécessaire de faire le point sur des expérimentations ayant cours en France, qui prennent appui sur le microcrédit personnel ainsi que sur des apports de garanties à l'octroi de crédits.

A ce jour, proportionnellement à l'ampleur du phénomène, peu d'études en sciences humaines et sociales se sont penchées sur ces objets. Et peu ont abordé de front la question du caractère novateur des microcrédits ou des garanties à l'appui d'un traitement transdisciplinaire (économie, sciences de gestion, géographie, sciences de communication...). Quels effets ses dispositifs ont-ils sur les bénéficiaires, et comment impactent-ils les territoires ? Enfin, nous proposons une modélisation de la fonction accompagnement, en nous appuyant sur le dispositif public local de microcrédit social « à la nantaise » porté par le Crédit Municipal depuis une décennie maintenant.

1. Approche, Méthode, Terrain. Le microcrédit, outil de politiques territorialisées.

Avec la financiarisation des économies depuis les années 1960, la déréglementation avec pour conséquence le décloisonnement depuis les années 1980¹, peu à peu, les banques coopératives se sont transformées en groupes bancaires coopératifs. Elles ont laissé place à de nouveaux acteurs auprès des clientèles plus fragiles, jugées moins rentables : les financiers solidaires (Glémoin et Taupin, 2007). Le Crédit Municipal de Nantes est de ceux là.

1.1. Ancrage, ressources. L'innovation « territorialisée ».

L'ancrage territorial est une notion vulgarisée à partir de l'économie spatiale qui : « permet de qualifier les relations firme / territoire qui reposent sur le développement de rapports de coopération (marchands ou non marchands) entre acteurs d'un même territoire [s'agissant de la] co-construction de ressources spécifiques et territorialisées » (May, 2008). Il s'agit d'un processus dynamique, inscrit dans la durée (Zimmerman, 1998), qui peut prendre différentes formes suivant Abdelmaki, Dufourt et al. (1996) :

- « un engagement des acteurs dans des projets coopératifs stables et durables, avec une création institutionnelle, qui revêt une portée plus profonde que la conclusion ponctuelle de contrats de recherche (...)

¹ Aglietta et Scialom, 1997.

- un engagement dans les processus territorialisés de ressources : formation de main d'oeuvre, participation aux projets collectifs, etc.
- un engagement dans des relations marchandes durables avec des entreprises locales, dès lors qu'elles sont le support d'une diffusion technologique...
- des comportements collectifs homogènes, autorisant l'établissement de rapports de confiance et de loyauté entre acteurs. »

L'ancrage procède ainsi de rapports identitaires au territoire et dans le territoire.

Ainsi, « l'ancrage local apparaît a posteriori comme une des conditions de la confiance accordée par les acteurs locaux à la mise en place de la démarche [d'accompagnement].

Cet ancrage local provient soit du capital social du « commodien » [la personne qui accompagne] dû à une longue expérience de travail en commun avec une partie des parties prenantes participant au processus d'action collective accompagnée, soit du recours à un intermédiaire ayant ce capital social et prêt à le mobiliser » (Barreteau *et al.*, 2010, 34). Cette affirmation pose l'accompagnement (ou plutôt l'accompagnant) comme une ressource pour le bénéficiaire d'une action, et pour le territoire en général.

Dans le prolongement de cette réflexion, nous posons le constat de deux processus d'innovation territorialisée portés par la microfinance :

- pour les territoires institutionnels, en tant que « outils ressources » pour répondre dans un rapport de proximité aux besoins des habitants,
- pour les bénéficiaires, à partir de « personnes ressources » (les accompagnants) à même de contribuer à redéfinir les contours d'une action collective, et à revaloriser la personne (bénéficiaire) dans son environnement : construire un capital social.

1.2. Le Crédit Municipal de Nantes : opérateur de microfinance, outil de politique publique.

Le Crédit Municipal de Nantes (CMN) est présent à la fois sur Nantes et sur Angers (ouverture de l'agence en 2000), pour répondre aux problèmes des « publics en instabilité financière », en « visant à renforcer l'insertion et la réinsertion sociale ». Depuis 1999, le CMN est investi dans le champ du microcrédit personnel garanti à travers le « prêt stabilité », garanti par la Ville de Nantes. Ce prêt est proposé à l'appui d'une convention entre les CCAS d'Angers et de Nantes et le CMN. Son expérimentation précède à la mise

en œuvre, entre les mêmes partenaires, du « microcrédit personnel garanti Fonds de Cohésion Sociale (FCS) » en 2005 (FIMOSOL, 2010), lequel est garanti par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce dernier représentait en 2009 les 2/3 des dossiers de microcrédit traités (Glémain, Bachar, 2012). La troisième expérimentation sur laquelle s'appuie notre analyse a été menée en 2009-2010 ; elle proposait le même microcrédit FCS dans le cadre d'une convention entre une association opérant dans le Nord-Est du département de Loire-Atlantique (Comptoirs de Vie), le CMN et la CDC.

Les dispositifs de microcrédit personnel garanti étudiés ici permettent d'analyser le rôle et la structuration de l'accompagnement des personnes (bénéficiaires de microcrédits ou de garanties) tant cet accompagnement semble être la clef de voûte d'un système qui place l'homme au cœur du dispositif plutôt que le profit financier de l'institution prêteuse (Nowak, 2009). Ainsi, les acteurs de la finance solidaire semblent s'approprier le « financement relationnel » mais en s'adressant à des très petites entreprises ou à des associations employeurs créant de fait une nouvelle relation de clientèle. En microéconomie bancaire, le « financement relationnel » (*relationship banking*) se caractérise par l'instauration d'un climat de confiance entre la banque et la PME, sur la base d'informations qualitatives (« *soft* ») (compétences des managers, degré d'honnêteté, etc.), et d'assurance de soutien en cas de difficultés (Ongena et Smith, 2000).

Nous retrouvons ce modèle économique chez les acteurs de la finance solidaire, dans une stratégie de production d'un service d'intermédiation de proximité, à la fois géographique et sociale (Glémain *et al.*, 2010). Par conséquent, en théorie, les financeurs solidaires apparaissent bien aux côtés des banques locales, comme des acteurs à part entière du développement soutenable² local. Partenaires des banques locales, peuvent-ils être considérés comme des acteurs indépendants de la politique de développement local pour créer ou consolider des emplois en externe, comme en interne ?

2. Le Microcrédit Social : service d'intermédiation de proximité.

Le rôle des établissements bancaires dans le développement local n'est plus à démontrer (Germinis, Kessler et Meghir, 1991). Mais leurs choix de localisation / implantation sont induits par le marché et la nécessité de rentabilité d'agence. Les

² Expression plus proche du *sustainable development*, que nous privilégierons à l'expression consacrée, mais imparfaite de développement durable.

institutions de microfinance, elles, « focalisent leurs activités sur un petit nombre de segments souvent moins bien exploités par les établissements de grande importance » (De Carmoy, 1995, 107). En d'autres termes, elles couvrent les niches. Nous avons pu démontrer dans de précédents travaux que la microfinance (ou finance solidaire) couvre les territoires de creux bancaires (Glémain, 2010, Bioteau et Glémain, 2010). Considérons-en les effets à présent.

2.1. A partir de l'expérimentation Comptoir de Vie : l'ancrage dans des réseaux préconstruits.

Comptoir de Vie est une association loi 1901 sise en milieu rural (Joué sur Erdre) sur le département de la Loire-Atlantique au carrefour des Pays de Châteaubriant et d'Ancenis.

L'idée ici consistait à pouvoir disposer d'un factuel et d'un contre factuel aux fondements de toute expérience en économie expérimentale. La contextualisation étant posée, nous avons proposé à Comptoir de Vie de tenir une veille en termes de coûts pour définir, sur un cas particulier certes mais de protocole, le fonction de production de l'activité de microcrédit social afin d'en déceler les forces et les faiblesses. L'expérimentation s'est déroulée de janvier à mai-juin 2009 selon la convention passée entre L'équipe FIMOSOL, le Crédit Municipal de Nantes et, l'association Comptoir de Vie.

L'association reçoit les demandeurs, et les bénéficiaires, de Microcrédit Social (MCS) dans les bâtiments de la Maison de l'Emploi situés à Châteaubriant, à proximité du centre ville, et desservis par le réseau de transports en commun (bus) local. Les bénéficiaires du MCS accompagnés par l'association Comptoir de Vie ont la possibilité de s'y rendre à l'occasion de déplacements pour achats, pour services (banque, médecin, etc.). Néanmoins, peu d'entre eux avaient connaissance de ce lieu et de son offre de services. L'un des effets de l'obtention du MCS est donc, aussi, en retour, de mieux faire connaître à des bénéficiaires potentiels, les offres d'accompagnement d'autres structures : que ce soit pour la création d'entreprises, pour l'accompagnement dédié aux personnes handicapées, pour la recherche d'emploi, etc.

Ce faisant, le choix de gestion propre à l'association sert l'identification d'un pôle local, autant qu'il est dicté par l'existence antérieure de cette polarité. Cette Maison de

l'Emploi, à statut associatif, regroupe dans ses locaux, et fédère les actions de, la Mission Locale, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, du Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant, du Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées des Pays de la Loire (GIRPEH), de Pays de Châteaubriant Initiative, de l'Association de Formation Professionnelle Adaptée (AFPA), de l'Association Des Industriels du Castelbriantais (ADIC)³... cela parmi bien d'autres dont Comptoirs de Vie pour son initiative Micro-Crédit Social.

En ce qui concerne Comptoir de Vie, le choix du lieu à Châteaubriant résulte de l'opportunité de pouvoir s'appuyer sur des locaux vacants. Cela témoigne aussi de l'ancrage dans un réseau local, au sein duquel l'offre MCS peut trouver place. Il s'agit enfin d'une vitrine pour l'association : la Maison de l'Emploi est fréquentée par un public souvent étranger à celle-ci et à ses activités, susceptible d'être ainsi alerté et informé de l'offre.

Ce dispositif permet à l'association Comptoir de Vie, et par elle au Crédit Municipal de Nantes de :

- agir au plus proche des besoins, à l'échelle des territoires vécus des demandeurs et des bénéficiaires,
- inscrire l'offre MCS dans une dynamique fédérative à l'échelle des territoires considérés, entre les organisations porteuses du MCS et des organisations opérant dans d'autres champs ; cette dynamique fédérative est rendue possible par l'accompagnement,
- faire se coordonner démarche bancaire et objectifs de politiques publiques : au service du territoire et en réponse aux besoins identifiés à l'échelle de ce territoire.

2.2. Par la cartographie des activités du Crédit Municipal de Nantes : révéler des inéquités spatiales.

Le CMN couvre un territoire chevauchant les limites institutionnelles des départements et des régions en France (régions Pays-de-la-Loire et Limousin, département de l'Indre-et-Loire). Il mène l'expérimentation du MCS à partir principalement de ses deux agences de Nantes (siège) et d'Angers. Ces agences urbaines et la relative étroitesse des effectifs dédiés au MCS (trois personnes) accroissent plus encore l'ancrage

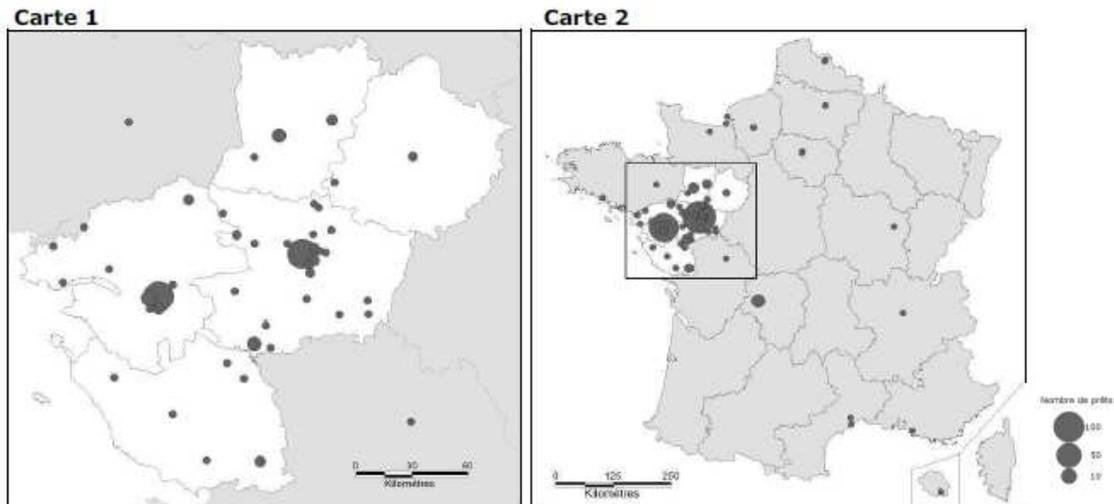
³ Source : Pays de Châteaubriant, données en ligne, juin 2009.

territorial de l'activité. Un essai de traitement statistique et cartographique montre ainsi une polarisation forte sur ces deux villes, pour plus de 90% de l'ensemble de l'activité de prêt bancaire du CMN.

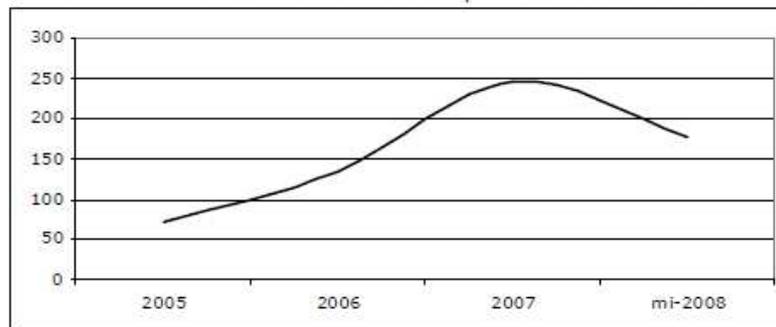
Carte 1- Microcrédits sociaux, et produits financiers assimilés, portés par le Crédit Municipal de Nantes de 2005 à mi 2008.

Série de cartes effectuées à partir des 632 micro-crédits accordés par le CMN entre 2005 et mi 2008, dont 622 micro-crédits renseignés.

Zoom sur la région Pays de la Loire (95% des prêts accordés par le CMN se font en Pays de la Loire)



Evolution du nombre de micro-crédits alloués par le CMN entre 2005 et mi-2008



Source : Données Crédit Municipal de Nantes (2008) sur l'ensemble des en-cours.
Réalisation : S.Giffon, ESO-Angers, Université d'Angers, 2009.

Les partenariats engagés avec les CCAS de Nantes, Saint-Herblain (dans l'agglomération nantaise) et Angers, maintiennent une bi-polarisation. Mais un partenariat avec des associations locales dans le cadre de l'expérimentation MCS permet d'envisager un élargissement de cette activité. En témoigne le poids relatif de Châteaubriant (nord-est de la Loire-Atlantique) relativement important rapporté à sa population réelle, sur la carte des MCS (et assimilés) alloués par le CMN de 2005 à mi-2008.

Nous révélons une diffusion de l'offre MCS dans le territoire ligérien qui repose sur l'ancrage territorial des partenaires de l'accompagnement, et qui se construit au gré des

réseaux constitués par ces mêmes partenaires. Nous pouvons formuler l'hypothèse d'une mauvaise irrigation du territoire régional, dans le cadre de cette expérimentation, par l'offre MCS. La carte permet d'identifier des « pôles » et des territoires privilégiés : ceux des associations partenaires notamment. On retrouve :

- des territoires administratifs de proximité (CCAS...),
- les territoires de l'institution qui deviennent les éléments explicatifs de la territorialisation du MCS (par l'exemple de microcrédits proposés par des associations préexistant à l'offre : Restos du Coeur, Secours Catholique, etc.),
- des territoires en cours de constitution grâce au MCS (Comptoirs de Vie)...

Dans le même temps la carte montre la prépondérance des espaces de pauvretés (le périurbain est relativement peu présent), sans toutefois reproduire une cartographie de la pauvreté.

3. Les rapports aux bénéficiaires. A partir du Crédit Municipal de Nantes.

De même, il est nécessaire de considérer une autre dimension spatiale induite par la microfinance : celle du regard porté par les bénéficiaires de microcrédits sur leur espace environnant. Au-delà du vécu qu'elle contribue à transformer, la microfinance peut-elle contribuer à modifier les perceptions et les représentations de l'espace ? Et auquel cas permet-elle de construire de nouvelles territorialités pour ses bénéficiaires ? Nous avons affaire à différents types de bénéficiaires potentiels de microcrédits caractérisés par différentes formes de pauvreté.

3.1. Profils des bénéficiaires du microcrédit personnel garanti (MPG) du Crédit Municipal de Nantes : quel modèle économique de satisfaction de demandes individuelles ?

Dans le cadre d'une impossibilité d'analyse diachronique en l'état, nous nous sommes intéressés à l'échantillon des « nouveaux » demandeurs de microcrédit social. Pour ce faire, nous avons organisé l'information, sur la période juin-novembre 2011, en consultant l'ensemble des dossiers de demande émanant du CCAS de Nantes et, mis à disposition au fur et à mesure de leur traitement au Crédit Municipal de Nantes.

Ces dossiers ont été classés en deux groupes : STAB Nantes ou microcrédit personnel garanti collectivité (MPG-C) et, FCS Nantes, soit : microcrédit personnel garanti

(MPG-FCS). L'offre de paquet bancaire du Crédit Municipal de Nantes inclut un prêt stabilité qui est un microcrédit social dont la garantie publique est apportée par la Ville de Nantes et, un microcrédit personnel garanti par la Caisse des Dépôts à partir du Fonds de Cohésion Sociale du Plan de Cohésion Sociale de 2005.

Tableau 1 - Ventilation des effectifs par type de prêt.

Type de prêt

Modalités	Effectifs	% exprimés
FCS	36	41,379
STAB	51	58,621
Ensemble	87	100

Source : Crédit Municipal de Nantes, Archives consultées en 2011.

Nous disposons donc bien pour l'analyse d'un paquet bancaire de MPG (MPG-C et MPG-FCS) :

- territorialisé : Nantes et son agglomération,
- universel : pas de bénéficiaires prédéterminés (absence de discrimination),
- partenarial : sept établissements bancaires locaux sont impliqués dans la plateforme aux côtés de la CDC, dont le Crédit Municipal de Nantes.

L'échantillon de 87 dossiers est quasi paritaire : il est constitué de 46 femmes et 41 hommes. La part des dossiers du microcrédit personnel garanti (FCS) représente 41% des dossiers étudiés ; celle du prêt stabilité non garanti (STAB) représente 58%. Sur ces 87 dossiers nous avons relevé 22 variables dont 12 variables numériques et 10 variables qualitatives (pour un total de 50 modalités).

Tableau 2 - Ventilation des effectifs par genre.

Genre

Modalités	Effectifs	% exprimés
Femmes	46	52,874
Hommes	41	47,126
Ensemble	87	100

Afin de mener une analyse des correspondances multiples et prendre en compte l'ensemble des variables, nous avons effectué un codage des 12 variables numériques en variables qualitatives. Pour garder une meilleure information d'une variable numérique,

celle-ci a été recodée en variable qualitative à 3 classes d'effectifs comparables (fréquences égales) traduisant ainsi les faibles valeurs, les valeurs moyennes et les valeurs élevées.

Tableau 3 - Exemple de recodage en 3 classes de la variable « Reste à vivre (€) avant octroi du crédit »

Modalités	Effectifs	% exprimés
Avant < 519.45	29	33,333
Avant [519.45;714.46[29	33,333
Avant >= 714.46	29	33,333
Ensemble	87	100,000

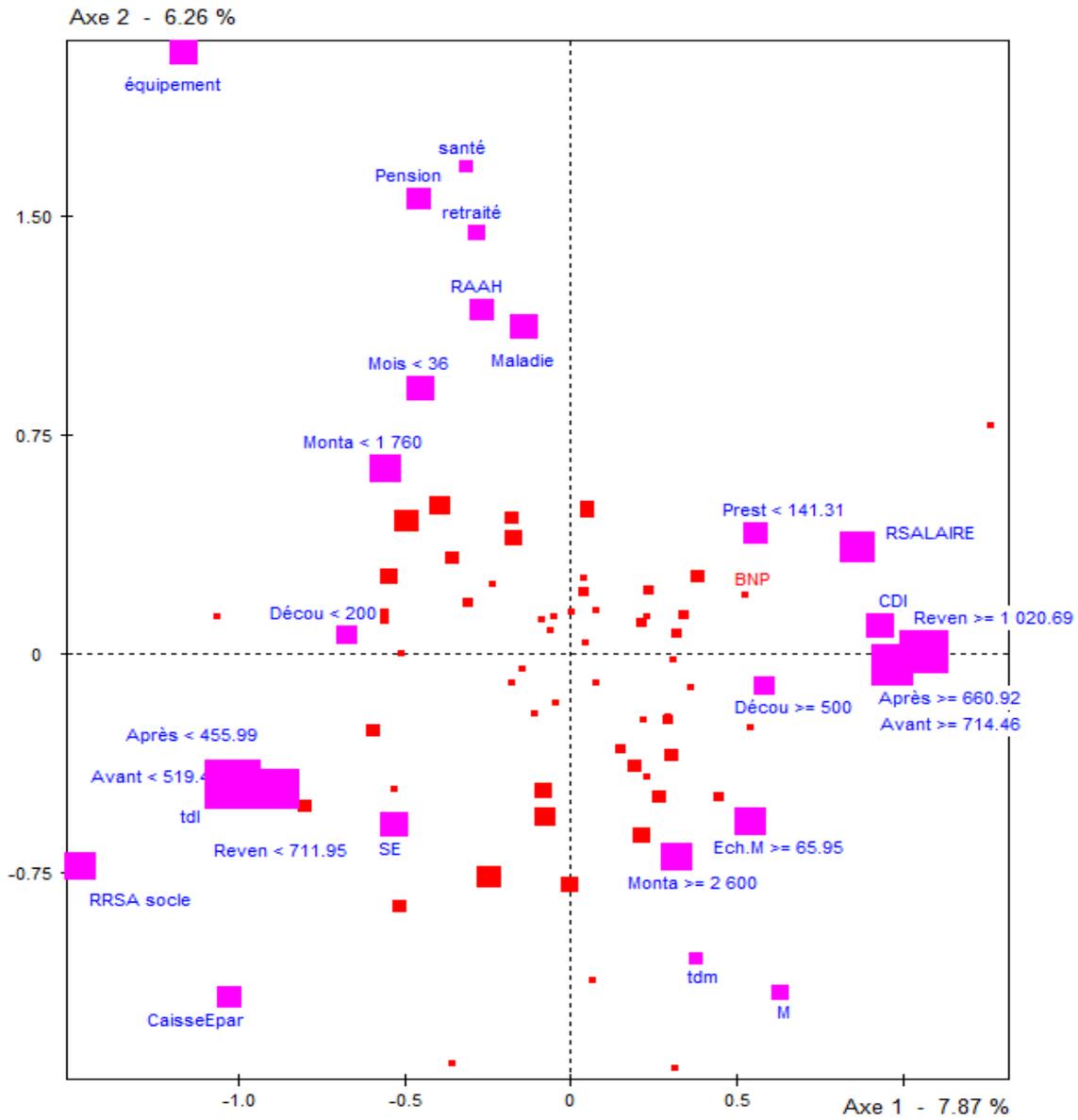
Ainsi, un reste à vivre « faible » avant l'octroi du crédit correspond à un montant inférieur à 519.45€. Une valeur supérieure à 714.46 est considérée comme « élevée ».

Dans le cadre de notre analyse des correspondances nous avons considéré toutes les variables qualitatives en variables actives, à l'exception de la variable « type de prêt » mise en variable illustrative : cette variable ne participe donc pas à la formation des axes factoriels. Le premier plan restitue 14.13% de l'inertie totale. L'axe factoriel principal (Figure 1) met en évidence l'opposition entre deux catégories d'individus :

- Les individus ayant des revenus relativement élevés qui bénéficient d'un montant de prêt supérieur à 2600€, ayant de faibles prestations sociales, un emploi CDI, un découvert bancaire autorisé supérieur à 500€ ; la nature de leur demande est un mixe de couverture de trésorerie domestique en délicatesse (factures impayées, arriérés de crédits en cours) et, de frais de mobilité (réparation ou achat de véhicule), et ils sont généralement des hommes dont le compte bancaire est domicilié à la BNP.
- Les individus souvent sans emploi, avec de faibles revenus, avant un reste à vivre faible, avant et après l'octroi du microcrédit. La nature de leur demande est diversifiée : domestique, mobilité, logement ou équipement et, leur hébergement bancaire est généralement domicilié à la Caisse d'Épargne.

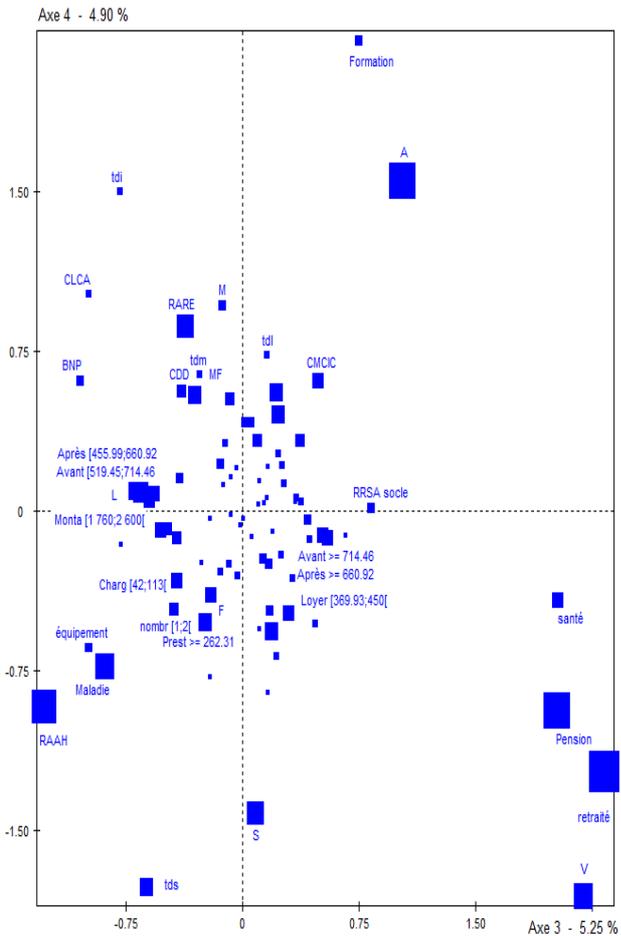
A la lecture de ces caractéristiques, nous dévoilons bien d'ores et déjà deux populations distinctes de demandeurs de microcrédit social : les travailleurs pauvres d'une part et, les individus en situation de pauvreté révélée.

Figure 1 - Principaux plans factoriels



Le second axe factoriel met en évidence la catégorie des retraités (Figure 2).

Figure 2 - Principaux plans factoriels



Nous pouvons apporter deux interprétations à cette demande individuelle particulière de microcrédit social du côté des retraités. D'une part, nous avons de plus en plus de personnes âgées veuves dont les pensions de retraite ne suffisent plus à couvrir les dépenses courantes. Cette situation est aggravée lorsque, dans le cadre de la solidarité familiale, elles accueillent chez elles ou bien qu'elles aident financièrement leur descendance. D'autre part, depuis 2005, on assiste à une demande croissante de solvabilité pour couvrir des dépenses de santé (soins dentaires et ophtalmologiques). Ce constat est à mettre en parallèle avec les populations bénéficiant de l'allocation adulte handicapé qui doivent faire face non seulement à des dépenses d'équipement de leur foyer, mais aussi à la prise en charge d'un ticket modérateur de plus en plus lourd dans le cadre de leur consommation médicale individualisée.

Pouvons-nous caractériser les demandes individuelles selon la nature du prêt : stabilité (MPG-C) ou garanti pour partie par l'Etat (MPG-FCS) ?

3.2. Retours des bénéficiaires de microcrédit du Crédit Municipal de Nantes.

Notre travail en 2009-2010 s'était notamment concentré sur les relations entre les partenaires bancaires et sociaux proposant le microcrédit personnel. L'attention toute particulière à l'accompagnement était ressortie comme une innovation sociale dans la mesure où, exceptionnellement, le monde bancaire et celui du social coopèrent pour proposer un service commun : le microcrédit personnel. Ce travail d'équipe a eu le mérite de faire se rapprocher deux univers, celui de la banque et celui du social, évoluant dans des sphères totalement séparées jusqu'alors tout en étant complémentaire.

Ce premier travail nous a amené à approfondir le rapport aux bénéficiaires notamment du côté de la banque, avec le Crédit Municipal de Nantes. Quelle image le Crédit Municipal cherche-t-il à transmettre et surtout quelle est la perception des bénéficiaires du microcrédit personnel ?

En effet, le Crédit Municipal de Nantes proposait du microcrédit personnel bien avant le lancement national du Fonds de Cohésion Sociale en 2005. Ce service est d'ailleurs en cohérence avec les autres services du Crédit Municipal notamment les prêts sur gage et correspond à la politique de la ville de Nantes auquel il est lié de part son fonctionnement, la Ville étant l'actionnaire unique et principal. En 2012, le Crédit Municipal de Nantes a la volonté de développer cette offre pour véhiculer l'image d'une banque de proximité et d'une ville citoyenne (lors de sa campagne en 2008, la ville de Nantes inscrit le « crédit universel » dans ces deux cent vingt et une propositions).

Afin d'avoir un retour des bénéficiaires nous avons adopté une démarche qualitative qui repose sur des entretiens menés lors de la signature du prêt au Crédit Municipal. Nous avons pu observer que les bénéficiaires représentent un public très peu enclin à s'exprimer sur ces démarches mais qui, une fois mis en confiance, dévoilent leurs situations et leurs difficultés. A ce jour, nous avons réalisé un tiers des entretiens envisagés, qui restent difficiles à obtenir.

Le microcrédit est considéré comme un produit d'appel qui permet de toucher un public jusqu'alors non atteint par les services sociaux. En effet, l'expérience de ces dernières années montre que les personnes qui demandent des microcrédits représentent un public qui ne s'adresse pas toujours aux interlocuteurs sociaux mais qui ont, soit entendu parler de cette possibilité par le bouche à oreille ou par l'intermédiaire d'un travailleur social ou encore, parce qu'ils font confiance au Crédit Municipal. Le témoignage

de cette femme venue signer un microcrédit le 25 avril 2012 va en ce sens : « *j'ai vu la brochure du microcrédit au Crédit Municipal parce que j'ai l'habitude de déposer des bijoux* »⁴. La procédure d'obtention du microcrédit consiste dans tous les cas à passer par le CCAS afin de préparer le dossier qui sera traité au Crédit Municipal de Nantes.

Du côté des bénéficiaires, il apparaît qu'ils découvrent la possibilité du microcrédit par le bouche à oreille, par le dépliant de présentation réalisé par la ville de Nantes, par un travailleur social et enfin, par une association qui se fait l'intermédiaire. Les résultats de notre démarche confirment les études quantitatives sur l'achat ou la réparation d'un véhicule ; certains ont le sentiment d'être en sécurité dans un véhicule nouveau ou réparé.

D'autres reprennent espoir quand à leur perspective d'emploi car ils vont pouvoir élargir leur recherche sur un territoire plus large. Dans tous les cas, l'ensemble des personnes interrogées estiment que l'obtention du microcrédit a une influence positive sur leur moral. Ils retrouvent leur dignité et une certaine autonomie : « *je n'ai plus besoin d'aller m'adresser à Pierre, Paul, Jacques. On est mieux dans sa peau* ».

Quelque soit le montant emprunté, beaucoup pensent que leurs relations avec la banque s'est améliorée « *j'ai une autre relation avec la banquière pour gérer des découverts* » et la majorité des bénéficiaires sont satisfaits de leur accompagnement lors de la procédure d'obtention du prêt.

La tendance des entretiens qualitatifs renforce le constat que le microcrédit est méconnu et trop peu utilisé car ceux qui en bénéficient ont une image globalement positive de ce dispositif : « *c'est un bon outil rangé en haut de l'armoire* ».

4. Discussion. L'innovation, par la fonction accompagnement.

Plusieurs questions se posent : il y aurait deux phases distinctes d'accompagnement amont-aval ? Pourquoi ne parle-t-on pas d'accompagnement social en amont alors que l'on parle d'accompagnement socioéconomique en aval ? Quelle est la différence intrinsèque entre l'accompagnement du projet et le suivi préventif et l'accompagnement bancaire, ce dernier *a priori*, incluant le premier ? Dans le cadre de l'évaluation budgétaire, il semble que la « capacité d'épargne » entendue comme le résidu de la différence entre le revenu et la consommation (vision macroéconomique) l'emporte sur une approche « reste pour vivre » (vision microéconomique). Les dimensions sont

⁴ Il s'agit du dépliant édité par la ville de Nantes mis à disposition des bénéficiaires au Crédit Municipal de Nantes.

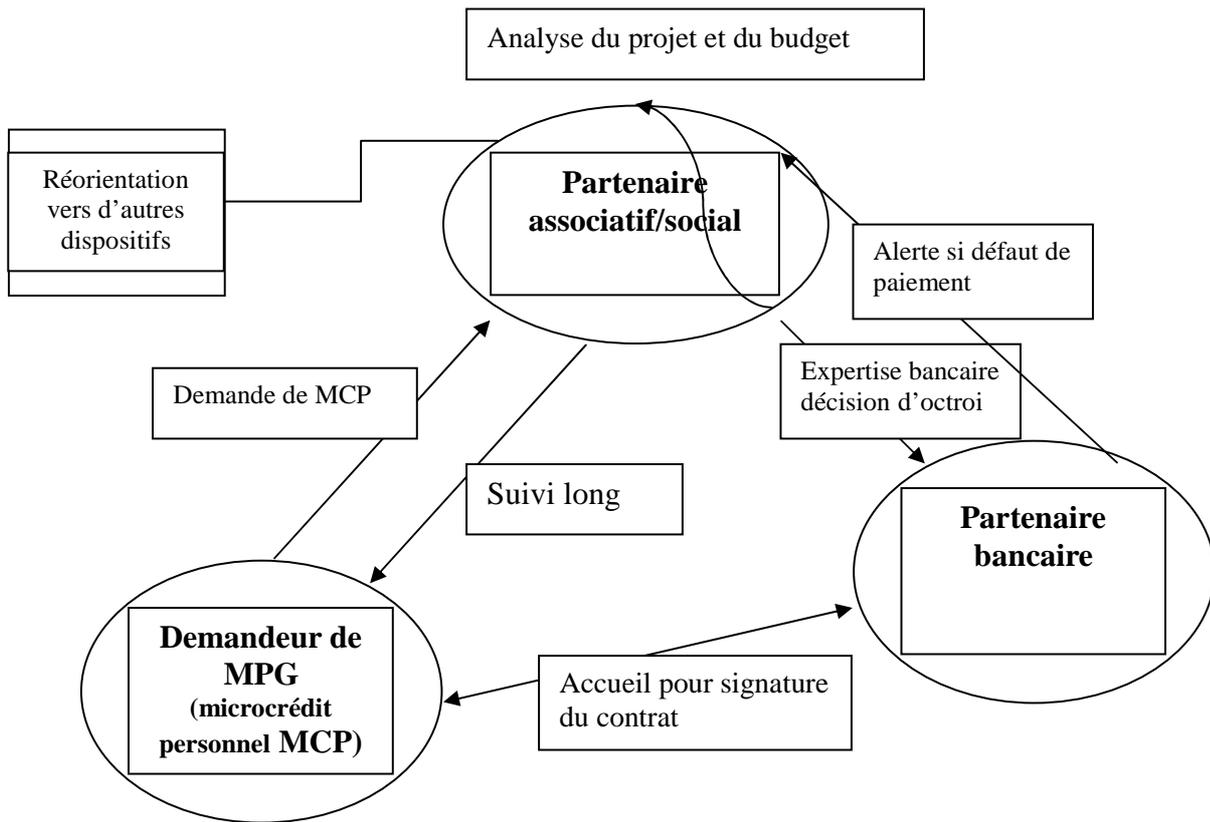
différentes et, cela suppose que le comportement d'épargne ne constitue pas en soi un comportement économique singulier ?

A la lumière de ces interrogations et malgré l'apport empirique du *guide de l'accompagnement* dont nous disposons, il semble qu'il faille trouver des éléments de réponse à la question de recherche suivante : en quoi consiste la fonction accompagnement sociale et bancaire dans le cadre du microcrédit personnel garanti en France ? ...et qu'apporte-t-elle aux bénéficiaires, aux organisations bancaires, et aux territoires ?

4.1. La fonction accompagnement comme vecteur d'innovation sociale ou d'innovation bancaire ?

Les chercheurs en sciences humaines et sociales appliquées au développement durable sont, à notre connaissance, les premiers à avoir tenté une modélisation d'accompagnement (Etienne, 2010). Pour ce faire, ils sont partis du constat selon lequel : *« par son objectif d'intervenir en milieu réel, avec une diversité de protagonistes, dont l'hétérogénéité des points de vue et des objectifs est assumée, voire recherchée ; la modélisation d'accompagnement se retrouve face à une problématique – orientée acteurs – complexe, induisant la mise en œuvre d'une réflexivité. Les porteurs d'un cas d'étude considèrent notamment que leurs propres objectifs d'intervention comme un enjeu qui n'est pas nécessairement partagé et, qui doit pouvoir être validé et amendé »* (Barreteau et al. 2010, p.22). En d'autres termes, nous cherchons ici à déterminer les catégories des « protagonistes » d'accompagnement en théorie afin, d'en comprendre l'effectivité dans le cadre des dispositifs publics locaux de microcrédit personnel garanti. *« Toute modélisation d'accompagnement met en relation un certain nombre d'individus dans la gestion d'une ou plusieurs ressources. Ceux-ci ont soit la faculté de conseiller ou de régler la relation d'autres individus entre eux ou avec la ressource, soit d'utiliser la ressource »* (Barreteau et al. 2010, p.23). Dans le cadre du microcrédit dit « social », la Caisse des Dépôts distingue explicitement les réseaux d'accompagnement des réseaux bancaires, qui adhèrent au dispositif. Il vient alors :

Figure 3 - Modélisation de la fonction accompagnement : qui fait quoi ?



Source : P.Glémain, d'après CDC (2012)

A la lecture de cette figure (Figure 3), nous remarquons tout d'abord que le rôle d'accompagnement semble incomber exclusivement au réseau social. Cet état de fait est paradoxal dans la mesure où le microcrédit social est envisagé comme un instrument de lutte contre l'exclusion financière (monétaire et bancaire). Mais il est confirmé par notre analyse du dispositif Comptoir de Vie. Or, le demandeur du microcrédit personnel, hormis dans la relation contractuelle lors de la signature, se trouve en dehors du système bancaire et, encastré dans un nouveau réseau social (souvent associatif). Ce constat doit bien sûr être relativisé car, les groupes bancaires coopératifs ; tels que : les Caisses d'épargne (groupe BPCE) et Crédit Agricole. En effet, ces deux opérateurs bancaires relevant de l'économie sociale en raison de leur statut coopératif, disposent respectivement de cellules dédiées : le Parcours Confiance et les Points Passerelles.

Ce n'est pas le cas pour les dispositifs publics locaux de microcrédit portés par les Crédits Municipaux qui délèguent cette responsabilité aux CCAS en convention ou bien, aux associations avec lesquelles ils ont contractées. Se pose donc la question de la

fonction accompagnement au sein de ces établissements publics de crédit et d'aide sociale. Dans chaque dossier du Crédit Municipal, nous trouvons un argumentaire qui aide à la décision d'octroi, rédigé par un agent du Crédit Municipal suite à l'étude du dossier par les travailleurs sociaux (Texte 1). Mais, là encore, nous avons affaire d'abord à une relation « banque-partenaire social » de laquelle se trouve à distance le/la bénéficiaire.

Texte 1 - Exemple d'argumentaire mobilisé dans les dossiers de pré-étude.

L'accord pour payer la taxe foncière a été respecté, il reste à devoir un montant de 234 euros. Le découvert a baissé, il est actuellement d'environ 1300 euros.

Monsieur a trouvé un travail en contrat à durée déterminée jusqu'en juillet 2011.

Monsieur sollicite un prêt d'un montant de 2600 euros pour rembourser le découvert 1300 euros et le capital restant dû du prêt Alterna 1315,68 euros.

Les relevés de compte de mars laissent apparaître en crédit deux montants 8250 euros et 6854 euros et en débit 6000 euros et 5100 euros. Monsieur explique qu'il a vendu deux voitures et racheté deux voitures. Courant février 2011, Monsieur avait un montant de 3038 euros sur son compte en crédit. Il expliquait cette rentrée d'argent par la vente d'un véhicule.

Je demande à Monsieur les justificatifs de ces montants et le justificatif du versement de 675 euros en trois fois qu'il devait en mars 2011 à un particulier pour l'achat d'un véhicule. Il devra également nous déposer la copie du relevé de compte de mars et avril où apparait le versement du salaire de Mme.

Avis favorable sous réserve de ces documents.

Source : dossier Crédit Municipal de Nantes (cliché 2011).

4.2. ...et vecteur d'innovation institutionnelle territorialisée.

Dans le prolongement de Séguin et Divay (2004, p.76) cherchant à comprendre « quelle place la lutte territorialisée contre la pauvreté devrait avoir dans l'ensemble des dispositifs de lutte contre la pauvreté ? », nous nous interrogeons sur ces outils en tant qu'« outils au service du territoire, en réponse aux besoins du territoire ».

Les outils de la microfinance peuvent ainsi être entendus comme des dispositifs publics de traitement de la pauvreté à l'échelle des territoires de façon à « réduire les

inégalités entre les personnes touchées et les autres membres de la société » Sélimanovski (2004, 11). Les inégalités sociales constatées supposent un recours à l'assistance qui renforce les frontières de la pauvreté monétaire et financière considérée ici, en soulignant une nouvelle rupture dans l'insertion sociale individuelle et collective par l'accès à l'argent, pour ce qui nous concerne ici.

Il en va aussi de l'équité territoriale car s'il est une seconde problématique sociospatiale, que la crise actuelle exacerbe, c'est bien celle des déséquilibres internes aux territoires en régions, « aux risques de l'inacceptable » tel que le définit le SRADDT des Pays-de-la-Loire (2006) :

- à l'échelle régionale, le risque d'un délaissement des marges (milieux ruraux isolés, périphériques, de certains quartiers de villes) au profit des centres jugés plus dynamiques et attractifs, à même d'assurer des investissements pérennes.
- à l'échelle des intercommunalités en région, le risque d'un renforcement des disparités et de plus fortes divisions de l'espace entre des « territoires qui gagnent » et d'autre qui « restent en retrait » voire « risquent l'exclusion ».

Qu'elles soient impulsées ou encouragées par les élus locaux ou bien, qu'elles naissent d'une fédération d'acteurs de l'assistance sociale, ces synergies locales renforcent les liens de proximité avec les bénéficiaires du MCS. Qui plus est, elles témoignent d'un ancrage dans les territoires de besoin de l'offre MCS.

Conclusion. Par l'accompagnement, une réappropriation d'un élément de service bancaire, et une territorialisation calquée sur les besoins.

Dans le cadre d'un document produit par la Caisse des Dépôts Consignation et la Fédération Bancaire Française (2012), il est spécifié que : « *L'accompagnement est un élément clé du microcrédit « à la française ».* Il conforte les chances de réussite du projet de l'emprunteur, il aide à prévenir ou à résoudre les éventuelles difficultés de remboursement et permet d'accroître la maîtrise budgétaire et bancaire quand cela s'avère nécessaire ». En d'autres termes, il s'agit d'une particularité nationale et, d'un moyen de lutte contre les défauts de paiements par l'éducation à la gestion domestique des comptes. Deux remarques sont à faire.

La première discute la singularité d'un modèle à la française alors que les modèles socioéconomiques de microcrédits, en particulier en Afrique, reposent sur des coproductions d'accompagnement à la fois social et économique. Nous nous sommes peu

attardés sur ce point dans ce papier mais l'on voit au travers de l'expérimentation Comptoir de Vie et par les liens avec les CCAS que cette singularité doit être revue, et nuancée. Le caractère innovant et original du dispositif tel que proposé par le Crédit Municipal de Nantes repose sur la délégation d'une partie du dispositif (l'accompagnement) qui dès lors n'est plus coconstruit mais totalement pris en charge par les organismes relais. A contrario, l'activité bancaire reste aux mains du seul Crédit Municipal.

La seconde suppose qu'il faille organiser un dispositif d'accompagnement à l'éducation bancaire domestique selon deux grandes phases : la phase amont valide le projet du demandeur et identifie si le microcrédit constitue une réponse adaptée (diagnostic, orientation, qualification du projet, évaluation financière et budgétaire, présentation du dossier au partenaire bancaire) et, la phase aval qui débute à la signature et court jusqu'à épuisement du remboursement (signature de l'offre, accompagnement du projet et suivi préventif, accompagnement bancaire).

Par ces deux volets : d'accompagnement et de diffusion du dispositif d'accompagnement nous identifions une véritable originalité d'un Microcrédit à la Française (« à la nantaise » pour reprendre l'expression mobilisée par le Crédit Municipal de Nantes). L'ensemble permet une reterritorialisation de l'offre en microcrédit, non pas comme classiquement à l'appui des réseaux d'agences bancaires mais calquée sur les territorialisations des réseaux associatifs et/ou des institutions partenaires de la banque. De la sorte, à travers les relations de confiance tissées entre bénévoles ou travailleurs sociaux, et bénéficiaires, le dispositif s'ancre localement au plus proche des besoins. C'est là l'une des innovations majeures du dispositif de MCG.

Est-ce que l'on ne sert pas ainsi le modèle économique des banques coopératives comme du Crédit Municipal de Nantes qui par cette délégation couvre ses risques... et bénéficie d'une image d'aide sociale alors qu'en réalité l'activité reste bancaire et contractuelle ? Ce questionnement rediscute l'esprit de « lutte contre l'exclusion bancaire et financière ». Jusqu'ici on avait tendance à dire de la microfinance qu'il s'agissait de politique sociales... mais il s'agit de plus en plus fortement d'un segment de production qui s'installe progressivement dans le paysage. Par exemple, est-ce que en l'absence des garanties de la CDC l'outil microcrédit persistera dans le paysage des finances solidaires ? (Hill, 1977). Ce qui est intéressant est que les banquiers coopératifs essaient de maintenir en interne leurs propres bénéficiaires. Le MCG sert donc aussi leurs intérêts.

Bibliographie indicative :

Abdelmalki, L., Dufourt D., et al., 1996, « Technologie, institutions et territoires : le territoire comme création collective et ressource institutionnelle » in Pecqueur B. (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations, économiques*, Paris, L'Harmattan, 246 p.

Allemand S., 2011, *La microfinance. La fin de l'exclusion ?* Editions Ellipses, Paris, 180 p.

De Carmoy H., 1995, *La banque du XXIème siècle. Etats-Unis. Grande-Bretagne. France. Japon*, Odile Jacob. 250 p.

Duflo E., 2010, *La politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté (II)*. Editions du Seuil, « La République des idées », Paris, 106 p.

FIMOSOL, 2010, *Analyse interdisciplinaire des expérimentations locales du microcrédit social : premiers résultats en Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes et, Seine et Marne*. Rapport final (P.Glémain, dir.) à la DIISES et au Haut Commissariat aux Solidarités Actives, Janvier, 241 p.

Germinis D., Kessler D., Meghir R., 1991, *Systèmes financiers et développement. Quel rôle pour les secteurs financiers formel et informel ?*, OCDE, Paris.

Glémain P, Bachar K., 2012, « L'activité de microcrédit personnel garanti du Crédit Municipal de Nantes : une analyse microéconomique d'un dispositif local de crédit solidaire », Communication au colloque « Le microcrédit personnel à la Nantaise », Crédit Municipal de Nantes, Janvier 2012.

Nowak M., 2009, *Le microcrédit ou le pari de l'homme. Entretien avec Maria Nowak...* Editions Rue de l'Echiquier, Paris, 126 p.

Séguin A-M., Divet G., 2004, « La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée ». Revue *Lien social et politique*, RIAC, n°52, « Territoire, instrument providentiel de l'Etat social », Automne 2004, pp.67-79.

Servet J-M., 2006, *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*. Editions odile Jacob, Paris, 511 p.

Vanier M., 2010 (2008 : 1ère édition), *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*. Economica Anthropos, Paris, 186 p.